Ecrit par Echo du Mardi le 9 mars 2021

MAIRIE DU PONTET

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 9 mars 2021 sous réserves d'incidents

COMMUNE LE PONTET

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET RENFORCE

Par délibération n° 2021 DEL 12 et 2021 DEL 13 du 18 février 2021, le conseil municipal a institué respectivement le droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) et le droit de préemption urbain renforcé sur la zone UA et une partie des zones UB et UC du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Les délibérations du conseil municipal ainsi que les plans délimitant les périmètres des droits de préemption urbains simple et renforcé peuvent être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
3950578

Publié le 09/03/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !